

ANNEXE 2

Modèle de formulaire pour la déclaration en vue d'une publication sur le site internet de chaque commune

Déclaration faite en exécution de l'article 7, § 2, de l'ordonnance conjointe du 14 décembre 2017 à la Région de Bruxelles-Capitale et à la Commission communautaire commune sur la transparence des rémunérations et avantages des mandataires publics bruxellois.

Arrêté d'exécution du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 4 octobre 2018 portant exécution de l'article 7 de l'ordonnance conjointe à la Région de Bruxelles-Capitale et à la Commission communautaire commune du 14 décembre 2017 sur la transparence des rémunérations et avantages des mandataires publics bruxellois.

Nom : NIMAL

Prénom : Frédéric

Numéro national :

Adresse : -1030 BRUXELLES

1. Liste des mandats, fonctions et fonctions dérivées visées aux articles 2 et 3 (énumération) ¹

¹ y compris pour ceux pour lesquels un congé politique a été obtenu

MANDATS 2025
Bourgmestre ff – Commune de Schaerbeek (15.06.2024 au 21.05.2025)
Echevin - Début 21.05.2025
FONCTIONS 2025 (¹ y compris pour ceux pour lesquels un congé politique a été obtenu)
<i>Par fonction, on entend l'occupation d'un emploi, l'exercice d'une mission ou la fourniture de prestations de travail, sous la forme d'un contrat de travail salarié ou assimilé, d'un arrêté, d'une convention ou d'un contrat de service, au sein d'une structure ou d'un organisme soumis à la législation sur les marchés publics.</i>
Avocat
FONCTIONS DÉRIVÉES 2025
<i>On entend par « fonction dérivée » toute fonction exercée de droit par un mandataire public visé à l'article 2 en raison de son mandat électif ou exécutif, d'un mandat pour lequel il a été désigné au sein d'une instance internationale, d'un organisme public fédéral, communautaire, régional, bicommunautaire ou local, d'une fondation ou de tout autre organisme privé, public ou mixte dont un ou plusieurs administrateurs sont nommés par le Gouvernement et/ou le Collège réuni, ou encore d'un mandat ou d'une fonction au sein de toute autre structure soumise à la législation sur les marchés publics.</i>
Membre de la conférence des bourgmestres - Fin 21.05.2025
Président du conseil de police - Fin 21.05.2025
Administrateur – A vos cotés 1030 - Fin 28.05.2025
Interfin - Membre AG - Début 28.05.2025
Sibelga - Membre AG - Début 28.05.2025
Enseignement Communal Francophone 1030 - Membre AG/Ca - Début 28.05.2025
Travail de Rue à Schaerbeek - Membre AG/CA - Début 28.05.2025

2. Rémunérations et avantages de toute nature² qui découlent des **mandats** visés aux tirets 1^{er} à 5³ et 7 de l'article 3, § 1^{er}, alinéa 2, **des fonctions dérivées de ces mandats** visées au 6^{ème} tiret de l'article 3, § 1^{er}, alinéa 2⁴, **accompagnées des fiches fiscales**

RÉMUNÉRATIONS 2025	MONTANTS 2025
³Il s'agit du montant brut en euros de toutes les rémunérations, indemnités, en ce compris les indemnités pour fonctions spéciales, traitements ou jetons de présence et avantages de toute nature découlant de l'exercice : 1. d'un mandat électif européen, fédéral, communautaire, régional et bicommunautaire ou communal ; 2. d'un mandat exécutif ; 3. d'un mandat au sein d'une instance internationale ; 4. d'un mandat au sein d'un organisme public fédéral, communautaire, régional, bicommunautaire ou local ; 5. d'un mandat ou d'une fonction au sein de toute autre structure publique ou privée, soumise à la législation sur les marchés publics ; 6. d'un mandat dans toute structure, publique comme privée, exercé sur désignation du Gouvernement et/ou du Collège réuni pour les y représenter. 7. D'une fonction dérivée des mandats et fonctions précitées, électives ou non	Montant brut en euros pour 2025 selon fiches fiscales
Bourgmestre ff jusque fin mai 25	Relevé 281.10 englobant les deux fonctions 137.605 euros annuel
Echevin à dater de fin mai 25	Fiche globale ci-dessus
Interfin	neant
Sibelga	neant
AVANTAGES DE TOUTE NATURE	MONTANTS
² On entend par « avantages de toute nature », les avantages imposables en vertu du Code des impôts sur les revenus, soit les avantages imposables perçus du chef ou au titre de l'activité professionnelle.	Montant brut en euros pour 2025 selon fiches fiscales
Laptop	
Frais de déplacement	400 euros trimestriel
Smartphone + abonnement split-billing	
Abonnement Stib	

3. Liste des autres activités exercées à titre privé, en ce compris celles exercées en société (énumération)

AUTRES ACTIVITÉS EXERCÉES À TITRE PRIVÉ 2025
Président ASBL Qualité de la vie – Asbl qualité de la vie
Administrateur – Asbl Loisirs Sénior

4. Rémunérations perçues pour l'exercice d'une **fonction** visée au 5^{ème} tiret de l'article 3, § 1^{er} ⁵, **et** les rémunérations ⁶ perçues pour **l'exercice d'une activité reprise sous le littera b)** ⁷ pour la période correspondant à l'exercice fiscal qui précède la déclaration ⁸

 Seules les catégories de revenus suivantes, exprimées en euros bruts, sous déduction des frais professionnels fiscalement admis :

- pas de rémunérations ;
- de 1 à 499 euros bruts par mois ;
- de 500 à 1000 euros bruts par mois ;
- de 1001 à 5000 euros bruts par mois ;
- de 5001 à 10000 euros bruts par mois ;
- plus de 10000 euros bruts par mois, montant arrondi à la dizaine de milliers d'euros la plus proche.

RÉMUNÉRATIONS EXERCICE FONCTIONS 5 ^{ème} tiret	MONTANTS
⁵ Il s'agit d'une fonction au sein de toute structure, publique ou privée, soumise à la législation sur les marchés publics	Voir catégories de revenus (supra)
Avocat au barreau de bruxelles	Entre 1000 et 5000 brut mensuel
RÉMUNÉRATIONS EXERCICE ACTIVITÉS littera b)	MONTANTS
⁷ autres activités exercées à titre privé, en ce compris celles exercées en société.	Voir catégories de revenus (supra)
⁶ Tout revenu qui n'est pas perçu sur une base régulière est calculé sur une base annuelle, divisé par 12 et placé dans l'une des catégories de revenus.	
Président ASBL Qualité de la vie – Asbl qualité de la vie	neant
Administrateur – Asbl Loisirs Sénior	neant

Fait à bruxelles le 16/9/26

Nombre d'annexes : 2

Signature

J. Nimx S.

COMMUNE DE SCHAERBEEK
PLACE COLIGNON 100
1030 BRUXELLES

**DOCUMENT FISCAL INDIVIDUEL
ANNEE 2025**

Ce document n'est pas un document officiel.
Il vous sert à remplir votre déclaration fiscale.

Date de l'entrée : 01/12/2006
Date de la sortie :

N° national :
Date de naissance :

CONFIDENTIEL *0000000001*

M. Frédéric NIMAL
(Code destination : 01NFCAB)

1030 Schaerbeek
Belgique

FICHE DE REMUNERATIONS N° 281.10

N° : 1423

Montant en EUR

6		
Rémunérations (autres que visées sous 10, 11a et 12a) :		
a) Rémunérations		137.605,08
TOTAL :	250	137.605,08
22		
Précompte professionnel		
a) calculé sur les revenus reçus de l'employeur		60.707,06
Total	286	60.707,06

0000000001
0000000000
0000000000
0000000000
0000000000

8025 - COMMUNE DE SCHAERBEEK
PLACE COLIGNON 100
1030 BRUXELLES

COMPTE INDIVIDUEL Année fiscale 2025

Page 1 / 1

Sécurité sociale : ORPSS N°: 93025327 Cie d' assurances : N° 0 - ETHIAS - Assurance ETHIAS (Contrat N°) Caisse d'alloc. familiales : FAMIRIS N°: 9-2421-77	NIMAL FRÉDÉRIC Maticule Né(e) le : 1030 Schaerbeek à Etterbeek Belgique Nationalité : Belge (Code destination : 01NFCAB) Situation fiscale : Célibataire NISS : Masculin Catégorie : Mandataire Public Fonction : (3) MANDATAIRE PUBLIC Barème : ZB C4 - BOURG C4 (80266.5 / 80266.5 : type NL)	Entrée : 01/12/2006 Sortie : Service : C50000 Art. du budget : 101/111-RH-04/C Périodicité : Mensuel 33 (Devise : EUR)
---	---	---

Pour le mois de	Exécuté en	Pres- tés	N Prest 100%	Assi- milés	Jrs. Onss	Ftt	Montant Base	Mensuel Brut	Base ret. Sociale	Cotisations AMI/ONSS	Cotisation Pension	Assur. Groupe	Imposable	Précompte Profess.	Autres Cotis.	Saisies/ Récup	Net Payé	Motif
01/2025	01/2025	30,0	0,0	0,0	23	1/1	80.266,50	13.917,54	0,00	0,00	1.043,82	0,00	12.873,72	5.811,47	0,00	0,00	7.062,25	Traitement, salaire, appointemer
02/2025	02/2025	30,0	0,0	0,0	20	1/1	80.266,50	13.917,54	0,00	0,00	1.043,82	0,00	12.873,72	5.811,47	0,00	0,00	7.062,25	Traitement, salaire, appointemer
03/2025	03/2025	30,0	0,0	0,0	21	1/1	80.266,50	14.195,80	0,00	0,00	1.064,69	0,00	13.131,11	5.949,17	0,00	0,00	7.181,94	Traitement, salaire, appointemer
1er trim. 2025		90,0	0,0	0,0	64			42.030,88	0,00	0,00	3.152,33	0,00	38.878,55	17.572,11	0,00	0,00	21.306,44	
04/2025	04/2025	30,0	0,0	0,0	22	1/1	80.266,50	14.195,80	0,00	0,00	1.064,69	0,00	13.131,11	5.949,17	0,00	0,00	7.181,94	Traitement, salaire, appointemer
05/2025	05/2025	30,0	0,0	0,0	22	1/1	80.266,50	14.195,80	0,00	0,00	1.064,69	0,00	13.131,11	5.949,17	0,00	0,00	7.181,94	Traitement, salaire, appointemer
05/2025	05/2025	0,0	0,0	0,0	0	1/1	1.088,34	1.088,34	1.088,34	142,25	0,00	0,00	946,09	506,16	0,00	0,00	439,93	Pécule de vacances
05/2025	06/2025	0,0	0,0	0,0	0	1/1	80.266,50	-1.182,98	0,00	0,00	-88,73	0,00	-1.094,25	-585,42	0,00	-508,83	0,00	Traitement, salaire, appointemer
06/2025	06/2025	30,0	0,0	0,0	21	1/1	60.199,88	10.646,85	0,00	0,00	798,51	0,00	9.848,34	4.192,89	0,00	508,83	5.146,62	Traitement, salaire, appointemer
2ème trim. 2025		90,0	0,0	0,0	65			38.943,81	1.088,34	142,25	2.839,16	0,00	35.962,40	16.011,97	0,00	0,00	19.950,43	
07/2025	07/2025	30,0	0,0	0,0	23	1/1	60.199,88	10.646,85	0,00	0,00	798,51	0,00	9.848,34	4.192,89	0,00	0,00	5.655,45	Traitement, salaire, appointemer
08/2025	08/2025	30,0	0,0	0,0	21	1/1	60.199,88	10.646,85	0,00	0,00	798,51	0,00	9.848,34	4.192,89	0,00	0,00	5.655,45	Traitement, salaire, appointemer
09/2025	09/2025	30,0	0,0	0,0	22	1/1	60.199,88	10.646,85	0,00	0,00	798,51	0,00	9.848,34	4.192,89	0,00	0,00	5.655,45	Traitement, salaire, appointemer
3ème trim. 2025		90,0	0,0	0,0	66			31.940,55	0,00	0,00	2.395,53	0,00	29.545,02	12.578,67	0,00	0,00	16.966,35	
10/2025	10/2025	30,0	0,0	0,0	23	1/1	60.199,88	10.646,85	0,00	0,00	798,51	0,00	9.848,34	4.192,89	0,00	0,00	5.655,45	Traitement, salaire, appointemer
11/2025	11/2025	30,0	0,0	0,0	20	1/1	60.199,88	10.646,85	0,00	0,00	798,51	0,00	9.848,34	4.192,89	0,00	0,00	5.655,45	Traitement, salaire, appointemer
12/2025	12/2025	30,0	0,0	0,0	23	1/1	60.199,88	10.646,85	0,00	0,00	798,51	0,00	9.848,34	4.192,89	0,00	0,00	5.655,45	Traitement, salaire, appointemer
12/2025	12/2025	0,0	0,0	0,0	0	1/1	3.674,09	3.674,09	0,00	0,00	0,00	0,00	3.674,09	1.965,64	0,00	0,00	1.708,45	Allocation de fin d'année
4ème trim. 2025		90,0	0,0	0,0	66			35.614,64	0,00	0,00	2.395,53	0,00	33.219,11	14.544,31	0,00	0,00	18.674,80	
Total Fonction N°3																		
Tot. année précéd.		0,0	0,0	0,0	0			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total année		360,0	0,0	0,0	261			148.529,88	1.088,34	142,25	10.782,55	0,00	137.605,08	60.707,06	0,00	0,00	76.898,02	
Total exercice		360,0	0,0	0,0	261			148.529,88	1.088,34	142,25	10.782,55	0,00	137.605,08	60.707,06	0,00	0,00	76.898,02	